

GRIESSER Group

Code de conduite



«Chaque entreprise nécessite des standards valables pour les relations entre les personnes dans et hors de l'entreprise indépendamment de sa taille.»

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le code de conduite révisé du Groupe Griesser.

Chaque jour, ce sont quelque 1600 collaboratrices et collaborateurs qui contribuent, par leur engagement et leur enthousiasme, à confirmer sans cesse l'excellente renommée des deux marques indépendantes - Griesser et weinor. Et c'est uniquement grâce à eux que notre réussite est possible. Notre réputation est l'un de nos biens les plus précieux et le fondement de notre réussite qui ne se dément pas.

Nous nous sommes fixé pour objectif de créer des valeurs durables en faveur de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos actionnaires, de nos partenaires commerciaux, de nos clients et du public. C'est pourquoi nous avons la responsabilité de nous conformer aux principes du code de conduite et de respecter les valeurs du Groupe Griesser dans toutes nos décisions.

Prenez le temps de vous familiariser avec le code de conduite. Contribuez, vous aussi, au respect par le Groupe Griesser des exigences en matière de comportement.

Si vous avez des questions, votre supérieur hiérarchique se tient à votre entière disposition.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Strässle', written in a cursive style.

Walter Strässle
Président du conseil d'administration



d.g.à.d.: Pascal Strässle, Alexander Wimmer, Daniel Jacob, Urs Neuhauser, Gallus Römer, Stefan Leitner

La direction de la marque Griesser

Urs Neuhauser	CEO
Stefan Leitner	CFO
Daniel Jacob	CTO
Alexander Wimmer	CSO
Pascal Strässle	COO
Gallus Römer	CIO

Statut: Janvier 2023



Marque weinor

d.g.à.d.: Karl-Heinz Stawski, Thilo Weiermann, Joachim Burg, Wolfgang Fässle

La direction de la marque weinor

Thilo Weiermann

Présidence
Marché Pays-Bas, Suisse, Export
Produits Toits de terrasse et Stores

Joachim Burg

Marché Allemagne et Autriche

Wolfgang Fässle

Personnel | Finances

Karl-Heinz Stawski

Innovation | Gestion des achats et des fournisseurs

Statut: Janvier 2023



Code de conduite

Créer des valeurs à long terme

Existant depuis plus de 130 ans, l'entreprise des marques Griesser et weinor s'est fixé pour but de créer de la valeur de manière équilibrée et à long terme en faveur de ses collaboratrices et collaborateurs, de ses actionnaires et partenaires commerciaux, de sa clientèle et du public. Excellence, potentiel de compétitivité et durabilité sont les résultats que l'on peut attendre de la gestion industrielle et du succès économique.

Responsabilité entrepreneuriale

En assumant sa responsabilité entrepreneuriale, par la pratique d'une communication active et sincère en temps opportun et la rédaction de rapports financiers transparents et conformes à la loi, l'entreprise favorise un climat de confiance et de crédibilité. La durabilité du développement stratégique est déterminée par l'interaction qui se joue entre changement et continuité.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise se fonde sur des valeurs et principes ayant été spécifiés dans ses lignes directrices et s'appliquant à l'ensemble de ses activités. Ces valeurs constituent à leur tour les bases du comportement quotidien de l'ensemble de nos collaboratrices

et collaborateurs dans tous les pays.

Responsabilité envers les collaboratrices et collaborateurs

Dans leurs relations avec leurs collègues et avec tous les partenaires de l'entreprise, les collaboratrices et collaborateurs de Griesser/weinor doivent satisfaire, outre des impératifs professionnels, des exigences éthiques élevées. Vis-à-vis de leurs collègues et de leurs clients, de leurs sous-traitants, partenaires commerciaux et concurrents, des autorités et du public, les collaboratrices et collaborateurs s'engagent en tout temps à

- observer les lois et prescriptions en vigueur dans l'exercice de toutes leurs activités et agir en conformité avec les directives internes; il s'agit en particulier de respecter l'interdiction d'utiliser et de transmettre les informations d'initiés.
- ne pas recevoir ni accorder d'avantages financiers illicites ou d'autres avantages indus.
- s'abstenir de tout acte susceptible d'entraîner des conflits d'intérêts.
- ne pas transmettre à des tiers des données et documents confidentiels et ne pas porter atteinte à la propriété matérielle et intellectuelle de Griesser/weinor ou d'autres entreprises.

Protection de la personnalité

Le groupe Griesser protège la personnalité de ses collaboratrices et collaborateurs. Nous nous opposons aux harcèlements psychologiques, physiques et sexuels, qu'ils soient effectués par des gestes, des mots (par ex. le mobbing) ou des contacts physiques. Nous veillons à traiter les plaintes dans les plus brefs délais et à prendre les mesures qui s'imposent.

Corruption

Les comportements suivants sont prohibés:

Promettre, offrir ou accorder des commissions occultes ou d'autres avantages à des agents publics suisses ou étrangers ou à des collaboratrices et collaborateurs d'entreprises privées et accepter de tels paiements ou avantages.

Promettre, offrir ou verser des pots-de-vin ou fournir des services visant à «corrompre» le destinataire.



Cadeaux

Le fait d'accepter ou de distribuer des cadeaux en tant que collaborateur n'est pas dans l'intérêt de l'entreprise. Cependant, dans certains pays, il se peut que l'échange de cadeaux fasse partie des mœurs. La valeur de tels cadeaux doit être telle que son acceptation n'entraîne pas une dépendance obligatoire pour le receveur. Les cadeaux d'une valeur inférieure à 100 euros ne donnent pas lieu à une telle situation de dépendance. En cas de doute ou d'exceptions motivées à cette règle, le collaborateur en question est tenu de consulter son supérieur hiérarchique.

Il n'est pas admissible d'accepter ou d'offrir des cadeaux sous forme de sommes d'argent ou d'objets de valeur (par ex. métaux précieux, montres, objets d'art, etc.).

Les collaboratrices et collaborateurs qui reçoivent régulièrement des cadeaux autorisés en raison de leur fonction (les acheteurs par ex.) ou qui ne peuvent pas refuser des cadeaux non autorisés pour des motifs culturels ont l'obligation de remettre ces cadeaux à l'entreprise et de signaler cette pratique en acceptant le cadeau.

Invitations

Quant aux invitations, elles doivent également évoluer dans un cadre n'engendrant pas une dépendance obligatoire (ou morale) pour le destinataire de l'invitation.

Il est permis de lancer ou d'accepter une invitation dans les cas suivants:

- invitation à un repas avec les représentants d'entreprises entretenant des rapports commerciaux avec Griesser/weinor, les coûts devant être proportionnés à l'événement.
- invitation à des occasions particulières étant en rapport avec l'activité de la personne à l'origine de l'invitation, telles que jubilés d'entreprises au siège de l'entreprise organisatrice de l'événement, journées portes ouvertes ou événements clients.
- les invitations à un voyage ou à un événement incluant une nuitée sont en principe inappropriées. Il convient donc de s'abstenir de proposer ou d'accepter de telles invitations. Le collaborateur qui souhaite exceptionnellement déroger à cette règle est tenu de consulter préalablement son supérieur hiérarchique pour approbation.

Mise en œuvre

Toute collaboratrice et tout collaborateur de Griesser/weinor ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sous ses ordres sont tenus de respecter le présent code de conduite.

Le groupe Griesser surveille le respect du présent code de conduite. Les manquements seront sanctionnés à l'interne et pourront entraîner des conséquences pénales.



Accusé de réception

But. Le code de conduite constitue une directive pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du groupe Griesser. Il est obligatoire et doit être impérativement respecté dans tous les cas par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

Par la signature du formulaire ci-dessous, la réception du code de conduite est individuellement confirmée par chaque collaborateur du groupe Griesser. Le formulaire dûment signé est déposé dans le dossier personnel.

Par la présente, je confirme avoir reçu et compris le code de conduite du groupe Griesser/weinor.

Nom

Prénom

Entreprise

Fonction

Lieu, date

Signature

GRIESSER Group

Griesser Holding AG
Tänikonstrasse 3
8355 Aadorf
Schweiz